

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **19e jour du mois de mai 2020**, Vidéo-Conférence, à compter de 16 h 30. Sont présents :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur le maire suppléant Jean Roy
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2020-137**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**2020-138**

**OCTROI DU MANDAT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour des travaux de génie dans le cadre de la réfection du tronçon 3 du Boulevard Simoneau;

**CONSIDÉRANT** que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 30 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix taxes incluses</b>
Germain Lapalme & fils inc.	1 053 190,15 \$
Groupe Gagné Construction inc.	1 087 000,00 \$
Sintra inc. - Région Estrie	1 092 252,15\$
L4 Construction inc.	1 111 433,89 \$
La Sablière de Warwick Ltée	1 139 631,81 \$
T.G.C. Inc.	1 248 129,79 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le mandat pour les travaux de réfection d'une partie du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020) à l'entreprise Germain Lapalme & fils inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 1 053 190,15 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2020-139**

##### **OCTROI DU MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du troisième tronçon du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020);

**CONSIDÉRANT** que trois (5) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 3 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** que les offres ont été analysées et se détaillent comme suit:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Solmatech inc.	13 464,15\$
Englobe Corp.	14 435,69\$
Les Services EXP inc.	16 654,13\$
Granulab inc.	18 040,73\$
FNX Inov inc.	18 090,35\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le mandat de contrôle des matériaux pour la réfection du tronçon 3 du boulevard Simoneau (Chassé à Laurier 2020) à la firme Solmatech inc. pour le montant inscrit à la soumission soit 13 464,15 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2020-140**

##### **OCTROI DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)**

Il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos octroie le mandat de surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection du tronçon 3 du boulevard Simoneau ( Chassé à Laurier 2020) à la firme WSP pour le montant inscrit à la soumission soit 23 340,00\$, ce montant excluant les taxes applicables.

Adoptée

**2020-141**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DU BOULEVARD SIMONEAU (CHASSÉ À LAURIER 2020)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos effectue des travaux de réfections d'une partie du Boulevard Simoneau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2020-304 pour 1 348 500 \$ afin d'exécuter les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse une demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Sources pour un montant de 1 348 500\$;

**QUE** le maire, M. Hugues Grimard ainsi que la trésorière, Madame Manon Carrier soient mandatés afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

**2020-142**

**FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR TRAVAUX DE LA RUE CHASSÉ ET 4E AVENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos effectue des travaux de réfections de la rue Chassé et de la 4<sup>e</sup> avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2020-305 pour 3 124 000 \$ afin d'exécuter les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos fasse une demande de financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Sources pour un montant de 3 124 000 \$;

**QUE** le maire, M. Hugues Grimard ainsi que la trésorière, Madame Manon Carrier soient mandatés afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrats qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

## 2020-143

### CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2018-204 VENTE D'UN TERRAIN À JOSEPH GAREAU

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-204 précisant les conditions de vente du lot 6 255 119 à monsieur Joseph Gareau et la lettre d'entente entre les deux parties avant l'adoption de la résolution;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** erreur s'est glissée dans la résolution au sujet de la réduction de la superficie du terrain vendu advenant que la valeur au rôle d'évaluation n'atteignait pas 250 000 \$.

**CONSIDÉRANT QUE** la réduction de la superficie du terrain, en réduisant la profondeur du terrain, devait se lire 19 500 pieds carrés plutôt que 38 000;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la résolution 2018-204 soit corrigée de façon à ce que la réduction de la superficie du terrain vendu advenant que la valeur au rôle d'évaluation n'atteignait pas 250 000 \$ soit de 19 500 pieds carrés plutôt que 38 000 pieds carrés;



Adoptée

## 2020-144

### CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2019-268 POUR L'OBTENTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-268 comprend une condition de vente à la Ville d'Asbestos d'une bande de terrain pour le passage des conduites d'égout et d'aqueduc, et que les acheteurs madame Martine Goulet et monsieur Yves Carrière ne peuvent remplir cette condition;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est opportun d'ajuster la résolution afin de permettre la transaction sans toutefois compromettre le passage des conduites d'égout et d'aqueduc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la résolution 2019-268 soit modifiée de façon à retirer l'obligation suivante :

*Après qu'une opération cadastrale soit réalisée pour la bande de terrain touchée par le passage des conduites d'égout et d'aqueduc les acquéreurs Martine Goulet et Yves Carrière s'engagent à céder pour une somme de 1 \$ ladite bande de terrain et que les frais professionnels liés à cette transaction seront à la charge de la Ville d'Asbestos.*

Et qu'elle soit remplacée par l'obligation suivante :

*Qu'après qu'une opération cadastrale soit réalisée pour la bande de terrain touchée par le passage des conduites d'égout et d'aqueduc les acquéreurs Martine Goulet et Yves Carrière s'engagent à céder à la Ville une servitude de 6 mètres de largeur pour le passage des conduites d'égout et d'aqueduc et que les frais professionnels liés à cette transaction seront à la charge de la Ville d'Asbestos.*

Adoptée

#### **2020-145**

##### **OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION DES FISSURES À LA PISCINE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de réparations sont nécessaires sur les infrastructures de la piscine municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate l'entreprise Revêtement acrylique D. Lauzon inc. afin de réparer les fissures sur la piscine municipale pour un montant de 4 828,95\$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

#### **2020-146**

##### **MANDAT À CAIN LAMARRE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'injonction reçue par la Ville d'Asbestos concernant un terrain sur la 21ème Avenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville d'Asbestos mandate la Firme Cain Lamarre afin de la représenter devant la Cour Supérieure dans cette affaire.

Adoptée

**2020-147**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 16h55.

Adoptée

---

**M. Jean Roy, maire suppléant**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**